

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 01/2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
23/01/2024

Date d'affichage : 25/01/2024

DOMAINE :
Finances locales

SOUS-DOMAINE :
Divers

OBJET :
Remboursement de frais
engagés par Mme
Marie-Christine Gélis
pour l'apéritif dînatoire
de la cérémonie des
vœux

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt quatre et le vingt neuf janvier à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Florence AJDNIK ; Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Rémi CROT ; Marie-Christine GELIS ; Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) ; Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS : Cédric RIVES (a donné pouvoir à Didier SIÉ) ; Jean-Luc SALUSTE (a donné pouvoir à Claude CANSINO)

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Didier SIÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Marie-Christine Gélis, conseillère municipale, a engagé des frais d'un montant de 208,85 € TTC pour l'apéritif dînatoire servi à l'occasion de la cérémonie des vœux le 07 janvier 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, avec présentation des factures acquittées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** que la somme de 208,85 € TTC soit remboursée à Mme Marie-Christine Gélis (article 623 : publicité, publication, relations publiques).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre.

Le Maire,

Didier SIÉ



Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le
ID : 011-211100110-20240129-DCM012024-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 02/2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
23/01/2024

Date d'affichage : 25/01/2024

DOMAINE :
Autres domaines de
compétences

SOUS-DOMAINE :
Autres domaines de
compétences des
communes

OBJET :
Affectation d'un numéro
d'habitation
Rue de la Croix

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt quatre et le vingt neuf janvier à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Florence AJDNIK ; Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Rémi CROT ; Marie-Christine GELIS ; Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) ; Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS : Cédric RIVES (a donné pouvoir à Didier SIÉ) ; Jean-Luc SALUSTE (a donné pouvoir à Claude CANSINO)

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Didier SIÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire indique que le propriétaire d'une remise située Rue de la Croix a fait une demande d'autorisation d'urbanisme, qui a été accordée, pour la réhabilitation de ce bâtiment en maison d'habitation. Vu l'objet de la demande de ce propriétaire, il conviendrait de procéder à la numérotation de cette bâtisse.

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter le numéro d'immeuble suivant, rue de la Croix :
- le n° 8 pour la parcelle AB487.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Didier SIÉ

Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le
ID : 011-211100110-20240129-DCM022024-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 03/2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
23/01/2024

Date d'affichage : 25/01/2024

DOMAINE :
Fonction publique

SOUS-DOMAINE :
Personnel contractuel

OBJET :
Renouvellement d'un
contrat aidé Parcours
Emploi Compétences

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt quatre et le vingt neuf janvier à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Florence AJDNIK ; Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Rémi CROT ; Marie-Christine GELIS ; Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) ; Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS : Cédric RIVES (a donné pouvoir à Didier SIÉ) ; Jean-Luc SALUSTE (a donné pouvoir à Claude CANSINO)

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Didier SIÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le 1^{er} Maire-adjoint rappelle que le Conseil Municipal a renouvelé un poste d'agent polyvalent (avec pour missions principales l'entretien des locaux et bâtiments communaux, petits travaux et entretien de la voie publique...) dans le cadre d'un contrat aidé Parcours Emploi Compétences dont le terme est le 29 février 2024.

Il informe le Conseil Municipal que ce contrat aidé peut être à nouveau renouvelé vu la situation de l'agent en poste. Il précise qu'un dossier de demande de renouvellement et d'aide à l'embauche a été déposé auprès de France Travail (ex-Pôle Emploi) et qu'il a été validé avec une prise en charge de 40 %.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **décide** de renouveler le contrat aidé avec M. Thierry Marcouire à raison de 20 heures hebdomadaires, pour une durée de neuf mois, soit du 1^{er} mars 2024 au 30 novembre 2024. L'agent sera rémunéré au SMIC horaire. Les crédits seront prévus au budget.
- **autorise** Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} Maire-adjoint à signer le contrat de travail ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre.

Le Maire,

Didier SIÉ

Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le
ID : 011-211100110-20240129-DCM032024-DE

